Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260701-D076_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-cinq juin, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

**Membres présents** : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu, SEBILLET DUBRULLE Marine, STRACK Denis, LE MAUFF Régine, CHARRIER-GARREAU Céline.

**Membres excusés** : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, ROLLO Gwendoline (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole), MEHA Roxanne, PEDRONO Anthony (procuration à SEBILLET DUBRULLE Marine), MARPAUD BRUNE Marine.

**Secrétaire de séance** : LE MAUFF Régine

## Conseil municipal – Séance du 1er juillet 2026

## Délibération n° 76 : Tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement - Espace jeunes

La commission enfance-jeunesse, réunie le 16 juin 2026, a travaillé sur la tarification de l'adhésion annuelle de l'espace jeune, organisé dans le cadre de l'accueil de loisirs.
Le coût de l'adhésion s'élève actuellement à 1,00 € par an. La majeure partie des activités proposées dans le cadre de l'espace jeunes est gratuite. Cela pose un problème pour émettre des titres de recettes car le service de gestion comptable prend en charge les factures à partir de 15,00 €.
La commission enfance-jeunesse propose de fixer l'adhésion annuelle à 5,00 € afin de faciliter leur recouvrement.

**Vu** la délibération n° 2 du 23 janvier 2025 relative aux tarifs de l'accueil de loisirs pour l'espace jeunes ;

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Approuver le tarif d'adhésion de 5,00 € pour l'accès à l'espace jeune, à compter du 1er septembre 2026 ;
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Bordereau adopté à l'unanimité (15 voix)**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**
Le 03/07/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

La secrétaire de séance,
Régine LE MAUFF



